



facturation d'une prestation santé que l'on m'impose !

Par **vp3000**, le **08/11/2009** à **15:08**

Bonjour,

Je suis allée me faire enlever un grain de beauté chez mon dermato pour raison de gêne esthétique.

Et voilà qu'aujourd'hui je reçois une facturation d'un laboratoire pour une analyse cytologique de ce prélèvement que je n'ai absolument pas demandée !

Suis je dans l'obligation de régler ? (Je suis seule, sans emploi, dans l'embarras financièrement et je n'ai pas de mutuelle).

Merci d'avance pour vos avis et conseils.

Par **loe**, le **08/11/2009** à **17:42**

Bonjour,

C'est étonnant que votre dermato ne vous ait pas dit qu'il ferait analyser le grain de beauté, car c'est une procédure normale, pour être sûr que ce n'est pas cancéreux.

A mon sens, vous devriez rappeler votre dermato pour lui expliquer votre situation, et peut-être pourra t-il intervenir auprès du labo. Car je ne pense pas que le labo accepte que vous ne régliez pas alors qu'ils ont fait un travail demandé par le dermato.

Par **vp3000**, le **08/11/2009** à **18:03**

Merci pour votre réponse loe,

oui, le dermato m'en avait rapidement parlé, sans toutefois me demander mon avis ! Ca a l'air systématique, et pourtant ma dermato a bien reconnu que ce grain de beauté n'avait absolument rien de suspect.

Je pensais donc que l'analyse était comprise dans le prix des honoraires du dermato que j'ai payés à la fin de la consultation.

En effet lorsque je fais habituellement des prélèvements chez un autre spécialiste, il me fait payer le labo en même temps que sa consultation [s]avec mon accord[/s], et ainsi je n'ai pas de surprise.

C'est tout simplement de la consommation forcée, mais malgré le côté abusif de la chose, j'ai bien l'impression que je suis coincée !!
Qu'en pensez-vous ?
Je risque de me retrouver en contentieux ou un truc comme ça.

Par **loe**, le **08/11/2009** à **18:21**

Je pense qu'en effet, vous êtes coincée.

Mais supposez que, analyse faite, le grain de beauté ait été suspect. Peut-être verriez-vous la chose autrement ?

Et que dire si votre dermato n'avait pas fait analysé ce grain de beauté et que vous ayiez eu, plus tard, un cancer de la peau. Sans doute auriez-vous intenté une action contre ce dermato peu scrupuleux ..

Par **vp3000**, le **08/11/2009** à **18:29**

OUI, en effet, c'est un aspect des choses auquel je n'avais pas pensé....
Je suis coincée, je vais payer, dur dur.... !!!!
Merci à vous pour votre attention, et bonne soirée.